

Commune de CHATEAUDUN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 MARS 2010 – 20 H 30

COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire fait l'appel des présents.

Etaient présents

M. Didier HUGUET, maire

Mme LAMY, M. CAPLAIN, Mme CIMIANO, M. LECOIN, Mme FEZARD, M. HUMEAU, M. PARDESSUS, M. PRIOU, maires adjoints

Mme BERRONEAU, M. VILPOU, M. ZANELLO conseillers municipaux délégués

M. FERRAGU, M. NOBLET, Mme GUY, M. COUTOUT, Mme BERGER, M. REBOURS, M. BOCHE, M. JOSSEAU, Mme DESROCHES, M. BARRAULT, conseillers municipaux

Etaient absents et excusés

Mme VASSEUR (pouvoir à M. Le Maire), Mme YVON (pouvoir à M. CAPLAIN), Mme CAUCHY (pouvoir à M. LECOIN), M. BOUMBE (pouvoir à Mme CIMIANO), Mme FLAGEOLLET (pouvoir à M. ZANELLO), Mme LENOIR (pouvoir à Mme BERRONEAU), M. MARCHAND (pouvoir à M. VILPOU), M. METAIS (pouvoir à Mme FEZARD), Mme BEAUVILLAIN (pouvoir à M. HUMEAU), M. LANGELOT (pouvoir à M. REBOURS), M. DUPONT

Secrétaire de séance

M. CAPLAIN

BUDGET PRIMITIF 2010 – BUDGET GÉNÉRAL

Madame LAMY, maire adjoint délégué aux finances, indique que le budget primitif de l'exercice 2010 qui est proposé s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES.....		22 019 147,00
Chap. 011	Charges à caractère général	5 626 468,00
Chap. 012	Charges de personnel et frais assimilés	11 610 885,00
Chap. 014	Atténuation de produits	800,00
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	1 966 637,00
Chap. 66	Charges financières	953 700,00
Chap. 67	Charges exceptionnelles	388 916,00
Chap. 023	Virement à la section d'investissement	919 563,00

Chap. 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	552 178,00
RECETTES.....		22 019 147,00
Chap. 70	Produits des services du domaine	1 775 900,00
Chap. 73	Impôts et taxes	12 095 248,00
Chap. 74	Dotations et participations	7 682 485,00
Chap. 75	Autres produits de gestion courante	254 250,00
Chap. 76	Produits financiers	14 344,00
Chap. 77	Produits exceptionnels	30 000,00
Chap. 013	Atténuation de charges	166 920,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES.....		12 709 878,00
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	4 076 000,00
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	184 425,00
Chap. 204	Subventions Equipements versées	921 627,00
Chap. 21	Immobilisations corporelles	953 749,00
Chap. 23	Immobilisations en cours	6 574 077,00
RECETTES.....		12 709 878,00
Chap. 10	Dotations, fonds propres	517 000,00
Chap. 13	Subventions d'investissement	3 087 897,00
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	7 365 525,00
Chap. 27	Autres immobilisations financières	167 715,00
Chap. 021	Virement de la section de fonctionnement	919 563,00
Chap. 024	Produit des cessions d'immobilisations	100 000,00
Chap. 040	Opération d'ordre de transferts entre sections	552 178,00

Il est proposé d'approuver l'ensemble de ces propositions du budget primitif 2010 au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement.

La commission a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Mme LAMY,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception de Mme BERGER et de MM. COUTOUT, BOCHE, JOSSEAUX, REBOURS et LANGELOT qui votent contre,

Approuve l'ensemble de ces propositions du budget primitif 2010 au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement.

BUDGET PRIMITIF 2010 – BUDGET ANNEXE G.T.V.A. (PARC d'ACTIVITÉS DE LA NOUVELLE GARENNE)

Madame LAMY, maire adjoint délégué aux finances, indique que le budget primitif annexe 2010 du parc d'activités de la Nouvelle Garenne, opération assujettie à la T.V.A., qui est proposé s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES.....		140 708,00
Chap. 011	Charges à caractère général	70 000,00
Chap. 66	Charges financières	10 354,00
Chap. 042	Opération d'ordre de transferts entre sections	50 000,00
Chap.043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	10 354,00
RECETTES.....		140 708,00
Chap. 70	Produits des services	50 000,00
Chap. 77	Produits exceptionnels	10 354,00
Chap. 042	Opération d'ordre de transferts entre sections	70 000,00
Chap. 043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	10 354,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES.....		94 667,00
Chap. 16	Remboursement d'emprunts	24 667,00
Chap. 040	Opération d'ordre de transferts entre sections	70 000,00
RECETTES.....		94 667,00
Chap. 16	Emprunts	20 000,00
Chap. 13	Subventions	24 667,00
Chap. 040	Opération d'ordre de transferts entre sections	50 000,00

Il est proposé d'approuver l'ensemble de ces propositions du budget primitif G.T.V.A. 2010 au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement.

La commission a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Mme LAMY,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve l'ensemble de ces propositions du budget primitif G.T.V.A. 2010 au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement.

BUDGET PRIMITIF 2010 – BUDGET ANNEXE B.T.V.A.(PARC D'ACTIVITÉS DE LA BRUYÈRE)

Madame LAMY, maire adjoint délégué aux finances, indique que le budget primitif annexe 2010 du parc d'activités de la Bruyère, opération assujettie à la T.V.A., qui est proposé s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES.....		42 044,00
Chap. 011	Charges à caractère général	20 000,00
Chap. 66	Charges financières	11 022,00

Chap. 042	Opération d'ordre de transferts entre sections	-
Chap. 043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	11 022,00
RECETTES.....		42 044,00
Chap. 70	Produits des services	-
Chap.77	Produits exceptionnels	11 022,00
Chap. 042	Opération d'ordre de transferts entre sections	20 000,00
Chap.043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	11 022,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES.....		43 268,00
Chap.16	Emprunts	23 268,00
Chap. 040	Opération d'ordre de transferts entre sections	20 000,00
RECETTES.....		43 268,00
Chap.13	Subventions d'investissement reçues	23 268,00
Chap.16	Emprunts	20 000,00
Chap. 040	Opération d'ordre de transferts entre sections	-

Il est proposé d'approuver l'ensemble de ces propositions du budget primitif B.T.V.A. 2010 au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement.

La commission a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Mme LAMY,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve l'ensemble de ces propositions du budget primitif B.T.V.A. 2010 au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement.

BUDGET PRIMITIF 2010 – BUDGET ANNEXE « CLOS DES LAMBERTS »

Madame LAMY, maire adjoint délégué aux finances, indique que le budget primitif annexe 2010 « Clos des Lamberts », opération assujettie à la T.V.A., qui est proposé s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES.....		420 300,00
Chap. 011	Charges à caractère général	4 000,00
Chap.66	Charges financières	4 100,00
Chap. 042	Opération d'ordre de transferts entre sections	408 100,00
Chap.043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	4 100,00
RECETTES.....		420 300,00
Chap.70	Produits des services	408 100,00
Chap. 042	Opération d'ordre de transferts entre sections	8 100,00
Chap.043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	4 100,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES.....		408 100,00
Chap. 16	Emprunts	400 000,00
Chap. 040	Opération d'ordre de transferts entre sections	8 100,00
RECETTES.....		408 100,00
Chap. 16	Emprunts	-
Chap. 040	Opération d'ordre de transferts entre sections	408 100,00

Il est proposé d'approuver l'ensemble de ces propositions du budget primitif « Clos des Lamberts 2010 » au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement.

La commission a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Mme LAMY,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve l'ensemble de ces propositions du budget primitif « Clos des Lamberts 2010 » au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement

BUDGET PRIMITIF 2010 – BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS ROUTE D'ORLÉANS

Madame LAMY, maire adjoint délégué aux finances, indique que le budget primitif annexe 2010 de la zone d'activités Route d'Orléans, opération assujettie à la T.V.A., qui est proposé s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES.....		255 442,00
Chap. 011	Charges à caractère général	100 000,00
Chap.66	Charges financières	47 721,00
Chap. 042	Opération d'ordre de transferts entre sections	60 000,00
Chap.043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	47 721,00
RECETTES.....		255 442,00
Chap. 70	Produits des services	60 000,00
Chap.77	Produits exceptionnels	47 721,00
Chap.042	Opération d'ordre de transferts entre sections	100 000,00
Chap.043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	47 721,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES.....		177 000,00
Chap.16	Emprunts	77 000,00
Chap. 040	Opération d'ordre de transferts entre sections	100 000,00
RECETTES		177 000,00
Chap.13	Subventions d'investissement reçues	77 000,00
Chap. 16	Emprunts	40 000,00
Chap. 040	Opération d'ordre de transferts entre sections	60 000,00

Il est proposé d'approuver l'ensemble de ces propositions du budget primitif de la zone d'activités Route d'Orléans 2010 au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement.

La commission a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Mme LAMY,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve l'ensemble de ces propositions du budget primitif de la zone d'activités Route d'Orléans 2010 au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement.

BUDGET PRIMITIF 2010 – BUDGET ANNEXE « ATELIERS LOCATIFS BEAUVOIR »

Madame LAMY, maire adjoint délégué aux finances, indique que le budget primitif annexe 2010 « Ateliers locatifs Beauvoir », opération assujettie à la T.V.A., qui est proposé s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES.....		91 100,00
Chap. 011	Charges à caractère général	37 165,00
Chap. 66	Charges financières	18 502,00

Chap.023	Virement à la section d'investissement	35 433,00
----------	--	-----------

RECETTES.....		91 100,00
----------------------	--	------------------

Chap.70	Produits des services du domaine et ventes diverses	5 900,00
---------	--	----------

Chap. 75	Autres produits de gestion courante	85 200,00
----------	-------------------------------------	-----------

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES.....		1 488 833,00
----------------------	--	---------------------

Chap.16	Emprunts et dettes assimilées	38 833,00
---------	-------------------------------	-----------

Chap. 20	Immobilisations incorporelles	-
----------	-------------------------------	---

Chap. 21	Immobilisations corporelles	-
----------	-----------------------------	---

Chap. 23	Immobilisations en cours	1 450 000,00
----------	--------------------------	--------------

RECETTES.....		1 488 833,00
----------------------	--	---------------------

Chap. 13	Subventions d'investissement reçues	237 000,00
----------	-------------------------------------	------------

Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	1 216 400,00
----------	-------------------------------	--------------

Il est proposé d'approuver l'ensemble de ces propositions du budget primitif « Ateliers locatifs Beauvoir 2010 » au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement.

La commission a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Mme LAMY,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve l'ensemble de ces propositions du budget primitif « Ateliers locatifs Beauvoir 2010 » au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement.

BUDGET PRIMITIF 2010 – BUDGET ANNEXE « ESPACE COMMERCIAL SAINT-JEAN »

Madame LAMY, maire adjoint délégué aux finances, indique que le budget primitif annexe 2010 « Espace Commercial Saint Jean », opération assujettie à la T.V.A., qui est proposé s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES.....	7 000,00
Chap. 011 Charges à caractère général	7 000,00
RECETTES.....	7 000,00
Chap. 74 Dotations, subventions et participations	7 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES.....	906 000,00
Chap. 20 Immobilisations incorporelles	6 000,00
Chap. 21 Immobilisations corporelles	-
Chap. 23 Immobilisations en cours	900 000,00
RECETTES.....	906 000,00
Chap. 13 Subventions d'investissement reçues	195 000,00
Chap. 16 Emprunts et dettes assimilées	711 000,00

Il est proposé d'approuver l'ensemble de ces propositions du budget primitif « Espace Commercial Saint Jean » 2010 au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement.

La commission a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Mme LAMY,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve l'ensemble de ces propositions du budget primitif « Espace Commercial Saint Jean » 2010 au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement.

BUDGET PRIMITIF 2010- BUDGET ANNEXE EAU

Madame LAMY, maire adjoint délégué aux finances, indique que le budget primitif annexe Eau de l'exercice 2010 qui est proposé s'établit comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

DÉPENSES.....		420 600,00
Chap. 011	Charges à caractère général	3 000,00
Chap.62	Autres services extérieurs	25 000,00
Chap.63	Impôts taxes et versements assimilés	150,00
Chap. 66	Charges financières	118 772,00
Chap. 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	58 315,00
Chap. 023	Virement à la section d'investissement	215 363,00
RECETTES.....		420 600,00
Chap. 70	Ventes produits fabriqués, prestations de service, marchandises	399 000,00
Chap. 74	Dotations, subventions et participations	21 600,00
Chap. 77	Produits exceptionnels	-

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES.....		510 069,00
Chap. 13	Subventions d'investissement reçues	-
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	256 883,00
Chap. 21	Immobilisations corporelles	19 000,00
Chap. 23	Immobilisations en cours	200 000,00
Chap. 041	Opérations patrimoniales	34 186,00

RECETTES.....		510 069,00
Chap. 10	Dotations, fonds divers et réserves	156 555,00
Chap. 13	Subventions d'investissement	-
Chap. 16	Emprunts	11 464,00
Chap. 041	Opérations patrimoniales	34 186,00
Chap. 27	Autres immobilisations financières	-
Chap. 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	92 501,00
Chap. 021	Virement de la section d'exploitation	215 363,00

Il est proposé d'approuver l'ensemble de ces propositions du budget primitif Eau 2010 au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement

La commission a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Mme LAMY,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve l'ensemble de ces propositions du budget primitif Eau 2010 au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement

BUDGET PRIMITIF 2010- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Madame LAMY, maire adjoint délégué aux finances, indique que le budget primitif annexe Assainissement de l'exercice 2010 qui est proposé s'établit comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

DÉPENSES.....		76 496,00
Chap. 66	Charges financières	363,00
Chap.62	Autres services extérieurs	11 100,00
Chap. 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	65 033,00

Chap. 023	Virement à la section d'investissement	
RECETTES.....		76 496,00
Chap. 70	Produits des services	74 486,00
Chap. 75	Autres produits de gestion courante	-
Chap. 042	Opérations de transferts entre sections	2 010,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES.....		224 979,00
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	4 394,00
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	50 000,00
Chap. 23	Immobilisations en cours	168 575,00
Chap. 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 010,00
Chap. 041	Opérations patrimoniales	-
RECETTES.....		224 979,00
Chap. 16	Emprunts	159 946,00
Chap. 27	Autres immobilisations financières	-
Chap. 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	65 033,00
Chap. 021	Virement de la section d'exploitation	-
Chap. 041	Opérations patrimoniales	-

Il est proposé d'approuver l'ensemble de ces propositions du budget primitif Assainissement 2010 au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement.

La commission a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Mme LAMY,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve l'ensemble de ces propositions du budget primitif Assainissement 2010 au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement.

BUDGET PRIMITIF 2010 – BUDGET DE LA RÉGIE DE L'OFFICE DE TOURISME

Madame LAMY, maire adjoint délégué aux finances, indique que le budget primitif 2010 de la Régie de l'Office de Tourisme proposé s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES.....		137 080,00
Chap. 011	Charges à caractère général	42 930,00
Chap. 012	Charges de personnel	89 850,00
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	4 300,00
RECETTES.....		137 080,00
Chap.013	Atténuations de charges	1 500,00
Chap. 70	Produits des services	4 500,00
Chap. 74	Dotations, subventions et participations	131 080,00

Il est proposé d'approuver l'ensemble de ces propositions du budget primitif de la régie de l'Office de Tourisme 2010 au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement.

Le conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme et la commission ont émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Mme LAMY,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve l'ensemble de ces propositions du budget primitif de la régie de l'Office de Tourisme 2010 au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement.

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2010 – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Madame LAMY, maire adjoint délégué aux finances, indique que dans le cadre du budget primitif 2010, des crédits ont été inscrits pour :

- la mise en place d'un dispositif de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, pour un montant de 2 300 €,
- l'acquisition d'objets d'arts pour le musée, pour un montant de 18 000 €,
- la restauration d'objets d'arts, pour un montant de 6 000 €,
- l'acquisition d'instruments de musique pour un montant de 8 800 €,
- des travaux de gros entretien dans les monuments historiques, pour un montant de 30 000 €.

Ces investissements sont susceptibles de bénéficier de l'aide :

- de l'Etat pour la mise en place du dispositif de télétransmission des actes au contrôle de légalité,
- de l'Etat (DRAC) et de la Région pour l'acquisition et la restauration des objets d'arts,
- de la Région pour l'acquisition des instruments de musique,
- de l'Etat (DRAC) et du Conseil Général pour les travaux de gros entretien des monuments historiques (églises notamment),

Il est donc proposé de solliciter l'attribution des subventions correspondantes auprès de l'Etat, de la Région et du Département comme indiqué ci-dessus.

La commission a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Mme LAMY,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Décide de solliciter l'attribution des subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Département comme indiqué ci-dessus.

INSTALLATION DE DISPOSITIFS DE VIDÉOPROTECTION DANS LES ESPACES PUBLICS – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire indique que la Ville de Châteaudun, comme de nombreuses communes, n'est pas épargnée par les faits de délinquance générale et de proximité.

Le nombre de délits constatés est relativement stable mais reste important et il est noté une sensible augmentation des destructions et dégradations de biens publics.

Dans le but de protéger les biens et les personnes, il apparaît aujourd'hui nécessaire de mettre en place des systèmes de vidéoprotection dans les principaux lieux publics.

Il est précisé que les images enregistrées ne pourront être lues que par les autorités de gendarmerie et de police dans la mesure où les faits de délinquance relevés nécessiteraient cette démarche.

Un crédit de 60 000 € a été inscrit au budget primitif de l'exercice 2010 pour la réalisation d'une 1^{ère} tranche d'équipements, cette action étant susceptible de bénéficier, pour son financement, d'une aide de l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance.

Il est donc proposé :

- d'approuver le plan de financement comme suit :

DÉPENSES

Equipements et installation.....	60 000 €	
Total.....		60 000 €

RECETTES

Subvention de l'Etat (CISPD).....	30 000 €	
Participation de la Commune.....	30 000 €	
Total.....		60 000 €

- de solliciter l'attribution d'une subvention de 30 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

La commission a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception de MM. HUMEAU, PRIOU, LECOIN, NOBLET, COUTOUT, BOCHE, JOSSEAUX de Mmes BERRONEAU, FEZARD et BERGER qui s'abstiennent

- décide de solliciter l'attribution d'une subvention de 30 000 € pour l'installation de dispositifs de vidéosurveillance dans les espaces publics
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

ARTS URBAINS – DEMANDE DE SUBVENTION

Madame CIMIANO, maire adjoint délégué à la culture, indique que par délibération du 19 novembre 2009, le Conseil Municipal a sollicité l'attribution d'une subvention du GAL Beauce Dunois, dans le cadre du dispositif européen Leader, pour le financement du festival d'arts urbains.

Les dépenses éligibles à ce projet ressortent à 30 807 € HT.

Il est proposé :

- d'approuver le plan de financement qui s'établit comme suit :

DÉPENSES 30 807 €

RECETTES

Subvention Etat – Politique de la Ville	2 000,00 €	
Subvention GAL Beauce Dunois	13 555,07 €	
Recettes spectacles	3 000,00 €	
Autofinancement Ville	12 251,93 €	
Total		30 807 €

- de solliciter l'attribution d'une subvention du GAL Beauce Dunois,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

La commission a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Mme CIMIANO,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

- Sollicite l'attribution d'une subvention du GAL Beauce Dunois pour le financement du festival d'arts urbains
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

SURTAXE ASSAINISSEMENT

Monsieur LECOIN, maire adjoint délégué à l'environnement, indique que par délibération du 22 mai 2007, le conseil municipal a émis un avis favorable à la modification des statuts de la Communauté de Communes du Dunois concernant l'assainissement collectif.

En effet, cette dernière exerce de plein droit, aux lieu et place des communes membres, la compétence traitement des eaux usées et élimination des boues.

Ce transfert de compétence s'est accompagné du transfert de la surtaxe assainissement au profit de la Communauté de Communes. Toutefois, la Ville de Châteaudun reste compétente au titre de l'assainissement collectif pour les réseaux.

Le budget primitif 2010 prévoit en recettes d'exploitation un produit de 74 486 € au titre de la surtaxe assainissement.

Il est donc proposé de fixer à 0,08 € par m³ le montant de cette surtaxe qui sera encaissée sur le budget annexe assainissement.

La commission a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de M. LECOIN,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

A l'unanimité,

Fixe à 0,08 € par m³ le montant de cette surtaxe qui sera encaissée sur le budget annexe assainissement.

AMÉNAGEMENTS PIÉTONNIERS ET CRÉATION DE PISTES CYCLABLES EN EXTÉRIEUR – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur PARDESSUS, maire adjoint délégué aux travaux, indique que dans le cadre de la convention Conseil Général d'Eure-et-Loir / Ville de Châteaudun, les aménagements piétonniers et la création de pistes cyclables en extérieur ont été inscrits dans le cadre des orientations et des priorités définies au préalable par les deux partenaires.

Ainsi, la création de cheminements piétonniers, l'aménagement de pistes cyclables avenue du Colonel Parsons et boulevard du 18 juin font partie des orientations pouvant bénéficier du soutien du Conseil Général.

Pour cette action, il est donc proposé :

- de solliciter l'attribution d'une subvention de 90 000 € sur une dépense subventionnable de 360 000 € pour le financement de ces projets,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

La commission a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de M. PARDESSUS,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception de Mme BERGER et de MM. COUTOUT, BOCHE, JOSSEAU, REBOURS et LANGELOT qui votent contre,

- Sollicite l'attribution d'une subvention de 90 000 € sur une dépense subventionnable de 360 000 € pour le financement de ces projets,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

PLAN DÉPARTEMENTAL D' ACTIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur PARDESSUS, maire adjoint délégué aux travaux, indique que par circulaire conjointe de Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Conseil Général et Monsieur le Président de l'Association des Maires, les communes ont été invitées à faire part des actions de sécurité routière qu'il est projeté de réaliser en 2010 et pour lesquelles un cofinancement de l'Etat, dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière, peut être sollicité.

Il est donc proposé de solliciter l'attribution, au taux maximum, d'une subvention pour la réalisation de 4 aires de stationnement des vélos : Place de la Liberté, Parking Léo-Lagrange, Parking de la médiathèque, Parking du centre nautique Roger Creuzot, pour un montant estimé à 14 000 € HT.

Il est également proposé de solliciter l'attribution, au taux maximum, d'une subvention pour la réalisation d'une publication sous forme de dépliants rappelant de façon illustrée, et dans le contexte spécifique de la Ville, les règles de sécurité routière qui s'appliquent aux nouveaux réseaux cyclables traversant la Ville, dont le montant a été estimé à 1 200 €.

La commission a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de M. PARDESSUS,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Sollicite l'attribution, au taux maximum, d'une subvention pour la réalisation de 4 aires de stationnement des vélos : Place de la Liberté, Parking Léo-Lagrange, Parking de la médiathèque, Parking du centre nautique Roger Creuzot, pour un montant estimé à 14 000 € HT.

Sollicite l'attribution, au taux maximum, d'une subvention pour la réalisation d'une publication sous forme de dépliants rappelant de façon illustrée, et dans le contexte spécifique de la Ville, les règles de sécurité routière qui s'appliquent aux nouveaux réseaux cyclables traversant la Ville, dont le montant a été estimé à 1 200 €.

OFFICE DE TOURISME - OUTILS DE COMMUNICATION – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire indique que par délibération du 24 septembre 2009, le Conseil Municipal a sollicité l'attribution d'une subvention au titre du programme européen Leader GAL Beauce Dunois pour la réalisation d'outils de communication et de promotion pour l'Office de Tourisme (brochures touristiques bilingues, site internet multilingue, nouvelle charte graphique, papier à entête).

Le nouveau plan de financement, calculé sur un montant hors taxe, s'établirait comme suit :

DÉPENSES **23 684 €**

RECETTES

Financement européen FEADER (Leader GAL Beauce Dunois)	10 420,96 €	
Autofinancement	13 263,04 €	
Total		23 684 €

Il est donc proposé :

- d'approuver le plan de financement ci-dessus,
- de solliciter l'attribution de cette subvention pour le financement de la réalisation des outils de communication,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

La commission a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

- approuve le plan de financement ci-dessus,
- sollicite l'attribution de cette subvention pour le financement de la réalisation des outils de communication,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

OFFICE DE TOURISME - LIVRET LUDIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire indique que par délibération du 19 novembre 2009, le Conseil Municipal a décidé de participer au financement de la réalisation d'un outil d'aide à la visite de la Ville à destination de la clientèle familiale et plus particulièrement en direction de l'enfant.

Ce projet porté par le Comité Départemental du Tourisme bénéficie du financement européen FEADER Leader GAL Beauce Dunois.

La participation de la Ville de Châteaudun qui était prévue à l'origine d'un montant de 3 500 € HT serait arrêtée à 2 407,60 € HT.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette participation au Comité Départemental du Tourisme pour le financement de ce projet.

La commission a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à verser cette participation au Comité Départemental du Tourisme pour le financement de ce projet.

MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire indique que par délibération du 19 novembre 2009, le Conseil Municipal avait demandé l'inscription du projet de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire parmi les priorités du volet territorial du contrat de projets Etat/Région et avait approuvé le plan de financement.

Par ailleurs, par délibération du 24 septembre 2009, le Conseil Municipal avait approuvé la convention à intervenir avec le Département ayant pour objet d'arrêter la programmation des investissements s'inscrivant dans le cadre des orientations et des priorités définies entre le Conseil Général et la Ville de Châteaudun dans laquelle figure, parmi les opérations éligibles à l'attribution d'une subvention par le Conseil Général, la maison de santé pluridisciplinaire.

La réhabilitation du local pour le médecin de garde, les travaux de construction de la maison de santé pluridisciplinaire, les travaux de voirie, réseaux divers et aménagements extérieurs ainsi que les honoraires des architectes font ressortir le coût du projet à 2 204 000 € HT.

Le plan de financement s'établirait comme suit :

DÉPENSES

Montant des dépenses	2 204 000 €	
Total		2 204 000 €

RECETTES

Subvention Etat/Région dans le cadre du contrat de projet	480 000 €	
Subvention Département dans le cadre de la convention Ville/Conseil Général	180 000 €	
Participation de la Commune (emprunt).....	1 544 000 €	
Total		2 204 000 €

Il est donc proposé de :

- confirmer la demande d'inscription de ce projet dans le cadre du volet territorial du contrat de projets Etat/Région et de solliciter l'attribution d'une subvention de 480 000 € pour son financement,
- de solliciter l'attribution d'une subvention du Département à hauteur de 180 000 €,
- d'approuver le plan de financement tel qu'indiqué ci-dessus,
- de m'autoriser à signer tous documents à intervenir.

La commission a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception de Mme BERGER et de MM. BOCHE, COUTOUT et JOSSEAUX qui votent contre,

- confirme la demande d'inscription de ce projet dans le cadre du volet territorial du contrat de projets Etat/Région et sollicite l'attribution d'une subvention de 480 000 € pour son financement,
- sollicite l'attribution d'une subvention du Département à hauteur de 180 000 €,
- approuve le plan de financement tel qu'indiqué ci-dessus,
- autorise M. Le Maire à signer tous documents à intervenir.

MISSION DES ÉLUS – PLUS BEAUX DÉTOURS DE FRANCE

Monsieur le Maire indique que le 9^{ème} congrès des PLUS BEAUX DÉTOURS DE France se tiendra à SAINT-FLOUR (Cantal) du 22 au 24 avril 2010.

Il est proposé de désigner Madame Françoise YVON, conseillère municipale déléguée au Tourisme et aux Jumelages, et Monsieur Jean-Paul GLORY, membre du conseil d'exploitation, pour représenter la Ville à cette manifestation et de prendre en charge les dépenses afférentes à ce déplacement.

Ces dépenses seront supportées respectivement sur le budget Ville et sur le budget annexe Régie de l'Office de Tourisme.

La commission a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Désigne Madame Françoise YVON, conseillère municipale déléguée au Tourisme et aux Jumelages, et Monsieur Jean-Paul GLORY, membre du conseil d'exploitation, pour représenter la Ville à cette manifestation

Décide de prendre en charge les dépenses afférentes à ce déplacement.

CADRE ADMINISTRATIF – CRÉATIONS DE POSTES

Monsieur le Maire indique qu'il est proposé de créer au cadre administratif les postes suivants :

- un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet, 28,5/35^{ème}
- un poste d'ATSEM de 1^{ère} classe à temps non complet, 33/35^{ème}
- un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet 8,5/16^{ème}
- un poste d'assistant d'enseignement artistique ou assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps non complet 4/20^{ème}

La commission a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Décide de créer les postes indiqués ci-dessus

CADRE ADMINISTRATIF – CRÉATION D'UN POSTE D'INGÉNIEUR ANIMATEUR B.A.C. (Bassin d'Alimentation des Captages)

Monsieur le Maire indique que des actions devront être menées dans le cadre de la maîtrise des usages des sols afin de proposer une valorisation des terres agricoles compatible avec la préservation de la ressource en eau.

Ces actions, prévues sur une période de 5 ans, nécessitent la création au cadre administratif d'un poste d'animateur B.A.C (Bassin d'Alimentation des Captages).

Il est proposé la création de ce poste en vertu de l'article 3, alinéas 3-5 et de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, dans les conditions suivantes :

Durée de l'emploi : 3 ans renouvelable éventuellement pour une période de 2 ans

Nature des fonctions :

- animer une action d'amélioration de la qualité des eaux souterraines à l'échelle des bassins d'alimentation de captages en eau potable (problématiques nitrates - pesticides),
- promouvoir auprès des exploitants agricoles des bassins d'alimentation des captages, le développement de systèmes de production agricole compatibles avec la préservation de la ressource en eau.

Niveau de recrutement : BAC+5 avec formation spécialisée dans le domaine de l'agriculture et de l'environnement.

Niveau de rémunération : grille indiciaire du grade des ingénieurs et régime indemnitaire correspondant.

Il est précisé que la dépense sera inscrite au budget annexe de l'eau.

La commission a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Emet un avis favorable à cette proposition.

CENTRE COMMERCIAL BEAUVOIR – CONVENTION CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS / VILLE

Monsieur le Maire indique que le centre commercial Beauvoir est constitué d'un ensemble immobilier en copropriété présentant un bâti de qualité moyenne d'une surface totale d'environ 2 000 m². Il est composé de 10 boutiques et d'une moyenne surface alimentaire discount de 700 m² sous enseigne « Le Mutant ».

Sa configuration et sa morphologie sont obsolètes : les boutiques réparties autour d'un patio présentent des façades sur rues aveugles, leurs vitrines étant tournées vers l'intérieur.

L'étude réalisée dans le cadre de la demande d'intervention du FISAC a confirmé l'absolue nécessité de restructurer cet ensemble pour lui donner une image conforme au nouveau quartier qui émergera de l'opération de rénovation urbaine en cours.

Une convention a été signée le 6 janvier 2010 entre EPARECA et la Ville qui prévoit de confier au groupement SEGAT-SCET la réalisation d'une mission d'étude et d'expertise juridique et foncière et fixe les modalités de financement de cette étude, d'un coût de 19 202,40 € HT, soit 22 966,07 € TTC, de la façon suivante :

EPARECA :..... 1/3 du prix (soit 6 400,80 € HT)

Ville de Châteaudun :..... 2/3 du prix (soit 12 801,60 € HT)

Or, la Caisse des Dépôts et Consignations a fait connaître son accord pour financer cette étude à hauteur de 50 % de la charge résiduelle.

Il est donc proposé de m'autoriser à signer la convention à intervenir entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la Ville précisant les modalités de participation de la Caisse des Dépôts et Consignations au financement de l'étude.

La commission a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la Ville précisant les modalités de participation de la Caisse des Dépôts et Consignations au financement de l'étude.

CONVENTION IFEP / VILLE

Monsieur le Maire indique que le dispositif adultes-relais, créé par le Comité Interministériel des Villes du 14 décembre 1999, permet de confier des missions de médiation sociale et culturelle à des résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville, âgés de plus de 30 ans, précédemment sans emploi ou en contrat aidé.

Ce programme répond à un double objectif :

- Valoriser et conforter le rôle des adultes et la fonction parentale,
- Créer, développer ou favoriser le lien social dans les territoires de la politique de la Ville.

L'implantation d'un terrain multisports dans le jardin de l'Europe, la réhabilitation d'espaces aux abords d'immeubles dégradés et une politique de transports publics gratuits, incitent aujourd'hui la commune à mettre en place des espaces et des possibilités de médiation.

En partenariat avec l'association Insertion Formation Education Prévention (IFEP), il a été convenu de créer un poste d'adulte-relais au sein de l'association, l'objectif étant d'améliorer les relations entre habitants et services publics, ainsi que les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs de la zone urbaine sensible.

Les missions de médiation exercées par l'adulte-relais seront en rapport avec les domaines de la tranquillité publique et du lien social, particulièrement en ce qui concerne les relations entre et avec les jeunes.

Ce dispositif est financé à hauteur de 80% par l'Etat auxquels il faut rajouter les exonérations prévues par le dispositif Fillon. La charge résiduelle calculée par rapport aux coûts salariaux et à l'aide accordée par l'Etat dans le cadre du dispositif « Adultes-Relais », majorée des frais de formation engendrés et des coûts de fonctionnement, serait supportée par la Ville.

A cet effet, il est proposé de m'autoriser à signer une convention triennale renouvelable 2 fois avec l'association IFEP précisant les engagements des parties.

La commission a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer une convention triennale renouvelable 2 fois avec l'association IFEP précisant les engagements des parties.



association Insertion Formation Éducation Prévention

Convention Ville/ IFEP

Entre :

La Ville de Châteaudun, représentée par Monsieur Didier HUGUET, Maire, agissant au nom et pour le compte de ladite Ville en exécution de la délibération du Conseil Municipal en date du 03 avril 2008,

d'une part,

Et :

L'association IFEP, dont le siège social est situé au 53, rue du Révérend Père Christian Gilbert, 92665 ASNIÈRES Cedex, représentée par Monsieur Marc GUILLEMOT, Président, ci après dénommé « l'employeur »,

d'autre part,

Il est préalablement exposé :

EXPOSÉ

Le dispositif adultes-relais, créé par le Comité Interministériel des Villes du 14 décembre 1999, permet de confier des missions de médiation sociale et culturelle à des résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville, âgé de plus de 30 ans, précédemment sans emploi ou en contrat aidé.

La charte de référence de la médiation sociale adoptée par le Comité Interministériel des Villes du 1^{er} Octobre 2001 précise que « *la médiation sociale est définie comme un processus de création et de réparation du lien social et de règlement des conflits de la vie quotidienne, dans lequel un tiers impartial et indépendant tente, à travers l'organisation d'échanges entre les personnes ou les institutions, de les aider à améliorer une relation ou de régler un conflit qui les oppose* ».

Ce programme répond à un double objectif :

- Valoriser et conforter le rôle des adultes et la fonction parentale ;
- Créer, développer ou favoriser le lien social dans les territoires de la politique de la Ville ;

1 - Contexte local

La Ville de Châteaudun compte 14445 habitants (population totale – source 2006 SIG/SGIV).

Elle est constituée de 4 quartiers dont les caractéristiques sociales et urbaines sont très différenciées : le quartier Saint Jean, le Centre Ville, les Martineaux et Beauvoir. Ce dernier, classé en ZUS depuis 1996, pâtit d'une situation géographique, urbaine et sociale en décrochage avec le reste de l'agglomération dunoise. La ZUS comptait en 2006, 4543 habitants, soit 31 % de la population de Châteaudun.

Plusieurs dispositifs ont été contractualisés au cours de ces dernières années :

En 2006 : Le Département d'Eure-et-Loir, en concertation avec la commune, met en place l'action de Prévention Spécialisée. Elle est confiée à l'IFEP sur l'ensemble du territoire de la commune.

En 2007 : La Ville signe un Contrat Urbain de Cohésion Sociale et un Projet de Réussite Educative.

En 2008 : la commune s'engage, en partenariat avec l'ANRU, dans une opération de rénovation urbaine sur le quartier Camus/de Gaulle situé au centre du périmètre classé en ZUS.

Cette opération permet de restructurer totalement le cœur du quartier ; le périmètre principal d'intervention est délimité au nord par le centre commercial Beauvoir. Dans le prolongement de cet équipement, le boulevard Schweitzer et l'immeuble y adossé nécessitent une intervention importante qu'il conviendra de réaliser après l'opération de rénovation urbaine.

- Les espaces de jeux

Afin de permettre aux habitants des secteurs périphériques de profiter des avantages du chantier de rénovation urbaine, la municipalité souhaite procéder à une restructuration des espaces situés entre les 2 barres de Schweitzer, à la création d'un espace de convivialité permettant d'accueillir des manifestations et à l'implantation d'un terrain multisports.

Dans une volonté d'impliquer la population dans ce projet, un comité de suivi "habitants" a été créé. Dans ce cadre, la question de l'usage de ces espaces a été posée par les riverains et les habitants du quartier, notamment en ce qui concerne le terrain multisports. En effet, cet espace est dédié aux jeunes en tant que lieu de rencontres et de brassage de population. Pour atteindre cet objectif, un espace de médiation pourrait être mis en place afin de favoriser l'utilisation de ces équipements par le plus grand nombre dans le but d'une réelle mixité sociale.

- Gratuité des transports

Dans le cadre du nouveau marché de transport, la volonté a été d'améliorer l'offre sur les points suivants :

- Tout d'abord, le projet de transport urbain participe à la préservation de l'environnement et contribue au développement durable par une offre doublée et par l'utilisation de bus équipés de filtres à particules.
- Ce nouveau projet participe au désenclavement du quartier par une meilleure liaison inter quartiers. Cet aspect est aussi respecté en ce qui concerne la liaison entre les divers équipements publics et commerciaux (Mairie, hôpital, médiathèque, magasins du centre ville, etc...).
- Une volonté de faire accéder le plus grand nombre aux transports publics urbains par une nouvelle politique tarifaire. En effet, en avril 2009, la gratuité des transports urbains a été décidée.
- Enfin la liaison entre les transports scolaires des lycées, la desserte de la gare SNCF aux heures d'arrivée et de départ du train Paris/Tours et la gare routière sont autant d'éléments d'inter modalité qui participent d'une part au développement durable, et d'autre part au désenclavement du quartier Camus/de Gaulle.

2 - Identification des besoins

L'implantation d'un terrain multisports dans le jardin de l'Europe, la réhabilitation d'espaces aux abords d'immeubles dégradés et une politique de transports publics gratuits, incitent aujourd'hui la commune à mettre en place des espaces et des possibilités de médiation.

L'objectif étant d'améliorer les relations entre habitants et services publics, ainsi que les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs de la zone urbaine sensible, les missions de médiation exercées par l'adulte relais seront en rapport avec les domaines de la tranquillité publique et du lien social, particulièrement en ce qui concerne les relations entre et avec les jeunes.

La création d'une action de médiation a pour objet de prendre en compte les problématiques suivantes :

- 1) Accompagner l'implantation et l'utilisation du terrain multisports
 - Permettre de partager le lieu entre les différents publics jeunes (tranche d'âge, lieu d'habitat...etc...)
 - En faire un lieu de jeu, de détente, d'échanges, favorisant le lien social
- 2) Renforcer la présence d'adultes dans la rue et aux abords des établissements scolaires du quartier
- 3) Mettre en place une présence dans les bus entre tous les quartiers, les lycées généraux et professionnels
- 4) Participer à l'interface avec les associations du quartier

Ces quatre thématiques seront priorisées par les membres du comité de pilotage.

CONVENTION

Article 1 – Objet

La présente convention a donc pour objet de fixer les modalités du soutien apporté par la Ville de Châteaudun à la création d'un poste d'adulte-relais au sein de l'association IFEP, employeur.

Article 2 – Objectifs poursuivis par les parties

Les objectifs de la Ville

L'implantation d'un terrain multisports dans le jardin de l'Europe, la réhabilitation d'espaces aux abords d'immeubles dégradés et une politique de transports publics gratuits, incitent aujourd'hui la commune à mettre en place des espaces et des possibilités de médiation.

L'objectif étant d'améliorer les relations entre habitants et services publics, ainsi que les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs des zones urbaines sensibles, les missions de médiation exercées par l'adulte relais seront en rapport avec les domaines de la tranquillité publique et du lien social, particulièrement en ce qui concerne les relations entre et avec les jeunes.

Les objectifs de l'employeur

La création d'une action de médiation a pour objet de prendre en compte les problématiques suivantes :

- Accompagner l'implantation et l'utilisation du terrain multisports :
 - Permettre de partager le lieu entre les différents publics jeunes (tranche d'âge, lieu d'habitat...etc...),
 - En faire un lieu de jeu, de détente, d'échanges, favorisant le lien social.
- Renforcer la présence d'adultes dans la rue et aux abords des établissements scolaires du quartier ;
- Mettre en place une présence dans les bus entre tous les quartiers, les lycées généraux et professionnels ;
- Participer à l'interface avec les associations du quartier ;

Toutes ces problématiques ne pouvant être traitées en même temps par un seul salarié le comité de pilotage, relatif au projet de médiation, sera chargé de prioriser et d'harmoniser les objectifs communs de la Ville et de l'employeur.

Article 3 – comité de pilotage

Le comité de pilotage sera présidé par Monsieur le Maire de Châteaudun ou son représentant et composé de la manière suivante :

- Monsieur le Maire adjoint délégué à la démocratie locale et aux transports ;
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Châteaudun ;
- Monsieur le Responsable du service Politique de la Ville et du Renouvellement Urbain ;
- Monsieur le Directeur de l'unité Territorial en Département de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence et de la Consommation, du Travail et de l'Emploi ou son représentant ;
- Monsieur le Directeur Général de l'IFEP ;
- Monsieur le Directeur Adjoint de l'IFEP ;
- Le cadre local de l'IFEP ;
- Et de toute personne invitée par le Président du Comité de pilotage.

Le comité de pilotage sera chargé de déterminer les axes de travail et les priorités de l'adulte-relais, de suivre et de valider l'action sur le terrain en lien avec l'employeur. De plus, cette instance aura pour fonction de valider et de contrôler tous les aspects financiers inhérents à la présente convention.

Le comité de pilotage se réunira à la fréquence de 3 fois par an et autant que de besoin. Deux dates seront privilégiées : Novembre pour l'établissement et la validation du Budget Prévisionnel et Avril pour l'approbation du bilan de l'action et du compte administratif. Le Comité de pilotage pourra se réunir dans la continuité des Comités de ville IFEP.

Article 4 – engagements des deux parties

4 – 1 Les engagements de la Ville

Dès la signature de la présente convention, et sous condition de l'embauche effective de l'adulte relais, la Ville de Châteaudun s'engage à verser une participation financière correspondant à la charge résiduelle calculée par rapport aux coûts salariaux et à l'aide accordée par l'Etat dans le cadre du dispositif « Adultes-Relais », majorée des frais de formation engendrés et des coûts de fonctionnement (budget 2010 annexé à la présente convention proratisée au temps d'embauche).

La Ville s'engage à participer au recrutement de l'adulte-relais en partenariat avec l'employeur.

4 – 2 Les engagements de l'employeur

L'employeur se doit de respecter l'ensemble des termes de la convention d'embauche qu'il a passé avec l'Etat. Toute rupture de la convention entre l'Etat et l'employeur entraînera la rupture de la présente convention.

L'employeur s'engage à respecter les missions qui seront dévolues à la personne recrutée par le comité de pilotage, à savoir :

- 1) Le terrain multisports
- 2) Travail de rue aux abords des établissements scolaires du quartier
- 3) Déplacement dans les bus entre le quartier et le centre ville, et les lycées généraux et professionnels
- 4) Relation avec les associations du quartier

Le Comité de pilotage priorisera ces 4 pôles d'actions en fonction du contexte local.

Un projet de fiche de poste détaillant les missions de l'adulte-relais est joint à la présente convention.

Article 5 – conditions de mise en œuvre

La prise en charge par l'établissement IFEP 28 d'un adulte – relais est complètement indépendante de la mission de prévention spécialisée pour laquelle l'association est mandatée au titre du Conseil Général d'Eure – et – Loir.

Cet engagement financier sera revu annuellement en fonction de l'évolution de la valeur du point de la convention collective 66, selon arrêté ministériel. Cette évolution sera intégrée au compte administratif. Un budget prévisionnel sera fourni au Comité de Pilotage au 31 octobre de chaque année pour l'année à venir.

Le bilan financier sera présenté par l'IFEP pour l'établissement du compte administratif.

Le versement par la Ville de Châteaudun de sa participation financière aura lieu à la fin du 1^{er} trimestre, au second et au dernier trimestre de chaque année conventionnée au regard du bilan fourni par l'IFEP. En l'absence de ce bilan, la Ville n'effectuera pas le paiement de l'échéance concernée.

Aucun versement ne pourra être effectué en cas de vacance de poste.

La présente convention sera transmise pour avis au contrôle de légalité et à la trésorerie principale de Châteaudun pour mandatement et contrôle des dépenses effectuée dans le cadre du présent accord.

Article 6 – Durée de la Convention

La présente convention est valable à compter de sa signature par les deux parties pour une durée de trois ans renouvelable deux fois ou jusqu'au terme du contrat de travail signé par l'employeur et l'Adulte-relais, si ce terme doit intervenir plus tôt.

Article 7 – Résiliation

La présente convention pourra être résiliée à tout moment, avant son terme, si les parties sont d'accord. Cette résiliation amiable sera signifiée par échange réciproque de lettres recommandées entre les parties.

Chaque partie se réserve le droit de mettre fin à la présente convention en cas de non respect par l'autre partie des articles 2 et 4 tels qu'ils sont énoncés ci-dessus si dans le mois suivant la réception de la mise en demeure adressée par lettre recommandée avec avis de réception, la partie en cause n'a pas pris les mesures appropriées pour y remédier.

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'employeur.

Il en sera de même en cas d'utilisation des financements par l'employeur à des fins autres que celles définies aux articles 2 et 4 de la présente convention.

Profil de poste



Selon les critères liés au statut d'Adulte relais.

Diplôme requis : Bac ou niveau + BAFA au minimum.

Expérience souhaitée au sein du milieu associatif, sportif ou scoutisme.

Formation prévue : Médiateur

Les fonctions du Médiateur :

- ✚ Présence sur les espaces publics (rue, collège....)
- ✚ Présence dans les bus urbains
- ✚ Aide la gestion de l'espace multi sports pour une utilisation dans le respect de tous les publics
- ✚ Participation à la vie locale du quartier (manifestations, fêtes...etc...)
- ✚ Ecoute et orientation si nécessaire vers la Prévention Spécialisée ou la prévention générale
- ✚ Travail avec les partenaires locaux avec le Responsable de site

Un médiateur ne peut agir en même temps dans tous ces axes, ses interventions se feront en fonction des priorités établies par le Président du Comité de pilotage.

Son travail est conçu en complémentarité avec les acteurs locaux dans le cadre des orientations locales.

Missions du Médiateur



Type d'action	Par roulement
Travail sur espace public : - rue - abords du collège - terrain multisports	Oui (1) Oui (1) Oui (1)
Travail dans les transports urbains	Oui (2)
Participation aux fêtes de quartier	Oui
Participation aux manifestations locales (territoire ZUS)	Oui
Travail en concertation avec le Responsable de site	Oui (3)
Travail en lien avec le Responsable du site IFEP (orientation du jeune vers la Prévention Spécialisée ou la prévention générale)	Oui (3)
Travail avec les partenaires du quartier (associations, acteurs communaux...)	Oui (3)
Analyse des pratiques (2h/mois)	Oui (3)

(1) Pour mener ces différentes actions, le Comité de pilotage devra déterminer les priorités.

(2) Le travail dans les transports doit faire l'objet d'une concertation avec le Responsable de site.

(3) Travail en lien et complémentarité avec le responsable de site IFEP.

Budget prévisionnel synthétique des dépenses 2010

Comptes	Dépenses	Recettes
Groupe 1 « Dépenses afférentes à l'exploitation courante »	560 €	Ville : 560 €
Groupe 2 « Dépenses afférentes au personnel »	29 693 €	DDTEF : 20 572 € Ville : 5 881 € (*) Exo Fillon : 3 240 €
Groupe 3 « Dépenses afférentes à la structure »	720 €	Ville : 720 €
TOTAL	30 973 €	30 973 €

* Sous réserve de l'obtention des « exonérations Fillon ».

***DETAIL DES POSTES DE DEPENSES ET DE RECETTES
PREVISIONNELLES DE L'ACTION ADULTE RELAIS 2010***

GROUPES FONCTIONNELS - CHARGES D'EXPLOITATION

GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE		BUDGET PREVISIONNEL				Dépenses autorisées	Budget exécutoire	
		PROPOSITION		Total				
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
ACHATS								
601	Achats stockés de matières premières et de fournitures					0		
602	Achats stockés - autres approvisionnements					0		
603	Variation des stocks					0		
606	Achats non stockés de matières et fournitures			200		200		
607	Achats de marchandise					0		
709	Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement					0		
713	Variations des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)					0		
SERVICES EXTERIEURS								
6111	Sous-traitance: prestations à caractère médical					0		
6112	Sous-traitance: prestations à caractère médico-social					0		
AUTRES SERVICES EXTERIEURS								
6241	Transports de biens					0		
6242	Transports d'usagers					0		
6247	Transports collectifs du personnel					0		
6248	Transports divers					0		
625	Déplacements, missions et réceptions					0		
626	Frais postaux et frais de télécommunications			360		360		
6281	Prestations de blanchissage à l'extérieur			0		0		
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur			0		0		
6283	Prestations de nettoyage à l'extérieur			0		0		
6284	Prestations d'informatique à l'extérieur			0		0		
6287	Remboursement de frais			0		0		
6288	Autres prestations (COTISATIONS DIVERSES)			0		0		
TOTAL GROUPE I		0,00	0	560	0	560	0	0

GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL		BUDGET PREVISIONNEL			Dépenses autorisées	Budget exécutoire	
		PROPOSITION		Total			
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(3)+(4)	(6)	(7)
621	Personnel extérieur à l'établissement (honoraire CAC service externe compta etc)		536		536		
622	Rémunérations d'intermédiaires				0		
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)		1 787		1 787		
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)		357		357		
641	Rémunération du personnel non médical		17 873		17 873		
642	Rémunération du personnel médical				0		
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		8 221		8 221		
646	Personnes handicapées				0		
647	Autres charges sociales				0		
648	Autres charges de personnel (CE = 1,45% GROUPE II) tickets restaurant		839		839		
	DIVERS (" Médecine du travail)		80		80		
TOTAL GROUPE II		0,00	0	29 693	0	29 693	0

GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE		BUDGET PREVISIONNEL			Dépenses autorisées	Budget exécutoire	
		PROPOSITION		Total			
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(3)+(4)	(6)	(7)
612	Redevances de crédit bail				0		
6132	Locations immobilières				0		
6135	Locations mobilières				0		
614	Charges locatives et de co-propriété				0		
6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers				0		
6155	Entretien et réparations sur biens mobiliers				0		
6156	Maintenance				0		
616	Primes d'assurances		100		100		
617	Etudes et recherches (formation)		100		100		
618	Divers				0		
623	Information, publications, relations publiques				0		
627	Services bancaires et assimilés				0		
635	Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)				0		
637	Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)				0		

GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE (suite)		BUDGET PREVISIONNEL				Dépenses autorisées	Budget exécutoire	
		PROPOSITION		Total				
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(3)+(4)	(6)	(7)
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE								
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires					0		
654	Pertes sur créances irrécouvrables					0		
655	Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun (<i>établissements privés</i>)			400		400		
657	Subventions					0		
658	Charges diverses de gestion courante					0		
CHARGES FINANCIERES								
66	Charges financières			60		60		
CHARGES EXCEPTIONNELLES								
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion					0		
673	Charges sur exercices antérieurs					0		
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés					0		
678	Autres charges exceptionnelles					0		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS								
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles			60		60		
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir					0		
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation					0		
6816	Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles					0		
6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants					0		
686	Dotations aux amortissements et aux provisions - charges financières					0		
687	Dotations aux amortissements et aux provisions - charges exceptionnelles					0		
68741	<i>dotations à la provision réglementée destinée à renforcer les capitaux propres (établissements publics), réserve de trésorerie (établissements privés)</i>					0		
68748	<i>dotations aux provisions réglementées: réserves des plus values nettes (établissements privés)</i>					0		
689	engagements réalisés sur ressources affectées (établissements privés)					0		
TOTAL GROUPE III		0,00	0	720	0	720	0	0
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)		0,00	0	30 973	0	30 973	0	0
		RAN n-2	RAN n-1		Report à nouveau n			
002	Déficit de la section d'exploitation reporté							
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		0,00	0	30 973	0	30 973	0	0

GROUPES FONCTIONNELS - PRODUITS D'EXPLOITATION

GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION ET ASSIMILES		BUDGET PREVISIONNEL				Dépenses autorisées	Budget exécutoire	
		PROPOSITION		Total				
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
731	Produits de la tarification relevant du I de l'article L.312-1 du CASF					0		
732	Forfaits journaliers (loi du 19 janvier 1983)					0		
734	Tarif dépendance					0		
736	Tarif soins (EHPAD)					0		
737	Produits des prestations non prises en compte dans les tarifs journaliers soins					0		
TOTAL GROUPE I		0	0	0	0	0	0	0

GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION		BUDGET PREVISIONNEL				Dépenses autorisées	Budget exécutoire	
		PROPOSITION		Total				
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
70	Produits SAUF 7 082					0		
70821	Participation forfaitaire de usagers					0		
71	Production stockée					0		
72	Production immobilisée					0		
74	Subventions DDTEFP			20 572		20 572		
75	Subvention municipale			7 161		7 161		
603	Variation des stocks (en recettes)					0		
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats					0		
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs					0		
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs					0		
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical (exo fillon)			3 240		3 240		
6429	Remboursements sur rémunérations du personnel médical					0		
6489	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité					0		
6611	Intérêts des emprunts et dettes (en recettes)					0		
TOTAL GROUPE II		0,00	0,00	30 973	0	30 973	0	0

GROUPES FONCTIONNELS

			BUDGET PREVISIONNEL			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			PROPOSITION		Total		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
 GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES							
76	Produits financiers				0		
PRODUITS EXCEPTIONNELS							
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion				0		
773	Produits sur exercices antérieurs				0		
775	Produits de cessions d'éléments d'actif				0		
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice				0		
778	Autres produits exceptionnels (EXEDENT 2006)				0		
AUTRES PRODUITS							
78	Reprise des amortissements, dépréciation et provisions				0		
78741	<i>dont reprises sur provision réglementée destinée à renforcer les capitaux</i>				0		
78746	<i>dont reprises sur provisions réglementées: réserves des plus values nettes (établissements privés)</i>				0		
789	reprises des ressources non utilisées des exercices antérieurs (établissements privés)				0		
79	Transfert de charges				0		
	TOTAL GROUPE III	0,00	0	0	0	0	0
	TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	0,00	0,00	30973,00	0,00	30973,00	0,00
		RAN n-2	RAN n-1		Report à nouveau n		
002	Excédent de la section d'exploitation reporté						
	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	0,00	0,00	30973,00	0,00	30973,00	0,00

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ACTIONS OLYMPIO – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'application de l'article 5 de la loi n°2007-297 du 5 mars 2007, relative à la prévention de la délinquance, il est créé au sein de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances un fonds interministériel pour la prévention de la délinquance. Ce fonds doit permettre de financer des actions dans le cadre des plans départementaux de prévention de la délinquance.

Les bénéficiaires de ce fonds sont les collectivités territoriales et leurs groupements, les organismes publics ou privés, les services de l'Etat.

Le fonds est utilisé pour financer, en substance, les actions d'investissement ou de fonctionnement suivantes :

- action respectant les priorités du plan départemental,
- actions au bénéfice des personnes et des familles dont le comportement est préjudiciable pour autrui et pour elles-mêmes,
- mise en œuvre des techniques de prévention des malveillances dans les secteurs exposés aux risques, notamment la vidéosurveillance,
- financement de prestations d'études ou de dépenses de conseil et d'ingénierie (en complément d'autres financements publics),
- financement de formation à la prévention de la délinquance,
- financement, à titre exceptionnel et non reconductible, d'une partie réduite de la rémunération des coordonnateurs des Contrats Locaux de Sécurité,
- mesures préconisées par les groupes de travail territoriaux ou thématiques constitués au sein des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance,
- mesures d'accompagnement parental proposées par le Maire dans le cadre du conseil pour les droits et les devoirs des familles,
- mesures de lutte contre l'absentéisme scolaire.

Pour répondre à l'appel à projet de l'Etat, il est proposé l'inscription des actions suivantes à mener au cours de l'année 2010 dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

La Ville de Châteaudun, dans le cadre de ses actions de prévention, programme, à l'attention des établissements scolaires, des interventions de l'Association OLYMPIO, spécialisée dans la conception et l'exploitation de supports d'animation collective pour la citoyenneté et la santé, placée sous le haut patronage du Ministère de l'Education Nationale, avec le parrainage et le soutien du Ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Ligue de l'Enseignement.

La Ville de Châteaudun propose aux chefs d'établissement de retenir un temps d'intervention au 1^{er} semestre 2010.

Jeudi 18 et vendredi 19 Mars 2010

- « **Emoi... et toi ?** » Collège A.France
- « **Pulsions !** » Collège A.France

Lundi 22 et mardi 23 Mars 2010

« **Les mots qui fâchent** » Collège T. Divi

« **Pulsions !** » Collège T. Divi

Public concerné : Collégiens

Nombre de personnes bénéficiaires : 130 au Collège Tomas Divi
159 au Collège Anatole France

Le coût de cette action étant de 5 028 €, il est proposé de solliciter une subvention auprès de l'Etat d'un montant de 2 514 €

La commission a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Emet un avis favorable à l'ensemble de ces propositions.

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Christophe CAPLAIN
Secrétaire de séance